

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-dix-sept, le 28 février, le conseil municipal de la commune de SAINT SIGISMOND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Denis LA MACHE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 9
Date de convocation du Conseil Municipal : 20/01/2017

PRÉSENTS : Denis La Mache, Bernard Coiffé, Élisabeth Guillot, Jocelin Quillet, Éliane Montamat, Claude Airaud, Luc Vrignaud,

ABSENTS : Martine Barbier (exc. & pouvoir à La Mache D), Béatrice Tritschler : **POUVOIR(S)** : 1

Mme Élisabeth Guillot a été élue secrétaire.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 27/01/2017

Le conseil adopte à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 27 janvier 2017

OBJET : AVIS DE TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLUI A LA CCVSA

Réf : D170228A

Monsieur le Maire expose que la Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové du 24 mars 2014 (dénommée Loi ALUR) modifie dans son article 136 les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux Communautés de Communes et Communauté d'Agglomération.

Elle donne désormais aux EPCI la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Cette compétence sera effective à l'expiration d'un délai de trois ans après l'adoption de la loi pour les intercommunalités ne l'ayant pas déjà acquise, tout en apportant une exception dans le cas où au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent dans les trois mois précédant le terme du délai d'applicabilité.

Le conseil demande confirmation que le SCOT soit réalisé avant le PLUI pour éviter les couts financiers inutiles. Les élus à la CCVSA indiquent que la communauté a effectivement émis cette idée.

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'autoriser le transfert de la compétence Plan Local de l'Urbanisme à la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à notifier à la communauté l'accord du Conseil Municipal pour ce transfert de compétence, et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

OBJET : MARCHE ASSAINISSEMENT

Réf : D170228B

M. le Maire de la commune de SAINT-SIGISMOND rappelle qu'un avis d'appel à la concurrence a été lancé le 06/12/2016 pour le MAPA « CRÉATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU BOURG ».

Le dossier comprend 2 lots :

LOT N°1 : FOURNITURE ET POSE DES CANALISATIONS ET D'UN POSTE DE REFOULEMENT

LOT N°2 : CONSTRUCTION D'UNE STATION FILTRES PLANTES DE ROSEAUX

Les offres ont été réceptionnées jusqu'au 12 JANVIER 2017 à 12 h 00

L'ouverture des plis a eu lieu le 12 JANVIER 2017 – 14H en présence des membres de la commission. Une négociation a été réalisée avec les trois entreprises les mieux classées au vu des critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation, à savoir Valeur technique de l'offre (60%), Prix des prestations (40%). Les résultats après négociation sont les suivants :

Lot 1

	Prix / 40	Valeur technique / 60	TOTAL / 100
RACAUD TP	40,00	54,79	94,79
COLAS	30,92	56,79	87,71
SOTRAMAT TP	31,60	53,79	85,39

Lot 2

	Prix / 40	Valeur technique / 60	TOTAL / 100
SOGEA ATLANTIQUE HYDRAULIQUE	39,36	53,77	93,13
EPUR OUEST	40,00	51,90	91,90
CHARPENTIER TP	39,44	52,33	91,77

Le maître d'œuvre propose au conseil municipal que soient retenues les entreprises mieux-disantes suivantes :

	Entreprise proposée	montant HT	montant TTC
LOT 1	RACAUD TP	386 302.00 €	463 562.40 €
<i>Pour rappel : Estimation</i>	<i>(Tranche ferme + tranche conditionnelle)</i>	<i>464 131.00 €</i>	<i>556 957.20 €</i>
LOT 2	SOGEA ATLANTIQUE HYDRAULIQUE	200 178.00 €	240 213.60 €
<i>Pour rappel : Estimation</i>		<i>242 902.00 €</i>	<i>291 482.40 €</i>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- Retient la proposition faite par le maître d'œuvre comme décrit dans le tableau ci-dessus.
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché adapté.
- PRÉCISE que la notification aux entreprises ne pourra être réalisée qu'après réception :
 - o De tous les accords de subvention pour le dossier
 - o Des autorisations d'urbanisme nécessaire (DP)
 - o De l'inscription des crédits au budget primitif 2017.

OBJET : SUBVENTIONS ÉCOLE

Réf : D170228C

M. le Maire présente la circulaire préfectorale du 26/01/2017 concernant le Fond de Soutien à l'investissement des communes.

Il rappelle que les travaux de l'école qui sont prévus (toilettes et mise en conformité dans le cadre de l'AD'AP) entrent dans le cadre des projets subventionnables s'inscrivant dans les opérations de mise aux normes et la sécurisation des bâtiments publics.

Les premiers devis réalisés affichent une dépense totale de 25159.63 €

Dont détail :

Maçonnerie	Menuiserie		Plomberie	Electricité		Peinture
béton cellulaire	sanitaires	intérieur	stalles	sanitaires	école	Travaux en Régie
11 045.65 €	2 200.84 €	894.34 €	2 729.69 €	1 250.10 €	6 599.39 €	439.62 €
<u>25 159.63 €</u>						

M. le Maire indique que ces travaux peuvent également faire l'objet de subventions :

- dans le cadre du contrat « Vendée Territoire » avec le Département
- dans le cadre du fond Ecole avec la Région des Pays de la Loire

Le plan de financement pourrait donc s'articuler comme suit :

<u>TOTAL TRAVAUX HT</u>	<u>subv FSIL</u>	<u>Départ</u>	<u>Région</u>	<u>Cne</u>
25 159.63 €	7 611.74 €	10 000.00 €	2 515.96 €	5 031.93 €
	30.25%	39.75%	10%	20%

Sur proposition de la Commission, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- SOLLICITE le concours financier dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) enveloppe grandes priorités 2017 pour les opérations susmentionnées, au taux le plus élevé possible;
- APPROUVE les modalités de financement telles que présentées;
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention correspondants et à signer tous les documents s'y rapportant;
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Il est indiqué que la période la plus favorable pour commencer serait en juin, mais la commune devra attendre les accords de subvention avant de notifier aux entreprises.

OBJET : SUBVENTIONS ÉGLISE

Réf : D170228D

L'estimation se chiffre à 66 559.61 € ht. Les demandes de subventions seront réalisées sur cette base. Le montage financier espéré se compose donc ainsi :

	Montant	Pourcentage
Conseil Régional	13 311.92	20%
Conseil Départemental	26 623.84	40%
Autres subventions (souscription + fondation du patrimoine)	6 655.96	10%
Reste à charge de la commune	19 967.88	30%

Échéancier

Début du chantier	Septembre 2017
Durée estimée	2 mois
Réception du chantier	Novembre 2017

En outre, l'aspect remarquable du plafond de la nef en bois peint pourrait permettre d'envisager un classement de l'édifice et l'attribution de fonds pour des rénovations intérieures.

Bancs et sièges pourraient être refaits dans le cadre de la journée citoyenne.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider la demande de subvention avec les montants inscrits ci-dessus

OBJET : PRISE EN CHARGE VISITE MEDICALE POIDS LOURD POUR UN ELU

Réf : D170228E

La commune va avoir besoin de l'aide d'un élu pour la conduite du tracteur. M. Coiffé a tous les permis nécessaires, mais n'a pas fait entretenir la validation depuis sa retraite. La commune propose de prendre en charge le coût correspondant.

Le Conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la prise en charge du coût de la visite médicale permettant la reprise de validité du permis de l'adjoint Coiffé Bernard.

OBJET : VALIDATION D'UN COMPLEMENT (PARTICIPATION REDEVANCE OM) POUR LOCATION DE LA SALLE A COMPTER DE JANVIER 2018

Réf : D170228F

En vue de la prochaine taxation des ordures ménagères qui sera mise en place pour 2018, la commune souhaite répercuter cette somme sur les locations du foyer communal.

La commission propose une redevance de 8€ pour toute location payante avec repas et 2€ pour les autres locations payantes. Cette redevance serait appliquée à compter du 01/01/2018.

Le conseil municipal après avoir délibéré, et à l'unanimité, valide la mise en place de cette redevance comme décrite ci-dessus.

OBJET : VENTE D'ANCIENNES TABLES DU FOYER COMMUNAL

Réf : D170228G

La commune a fait l'acquisition de nouvelles tables, plus légères, et 2 chariots.

La commission propose de garder 4 des anciennes tables et de proposer la vente des autres, en priorité aux associations communales. Le prix est proposé au tarif de 15€/table. Une répartition sera faite avec des tables plus ou moins en état. S'il en reste, l'offre sera faite aux habitants.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, décide de valider la proposition.

OBJET : NOMINATION DU GROUPE D'ACTEUR POUR L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

Réf : D170228H

Sur proposition de Monsieur le Maire et à l'unanimité, Conseil Municipal désigne comme membres du groupe d'acteurs locaux pour l'inventaire des zones humides :

- Denis LA MACHE, Maire, élu référent

- Bernard COIFFÉ, Adjoint
- Claude AIRAUD, Conseiller municipal
- Jean-Jacques BARBIER, agriculteur
- Anthony BARBIER – agriculteur
- Pascal CHAIGNEAU – agriculteur, représentant le syndicat des Marais Mouillés
- Jean-Louis CHATAIGNÉ, agriculteur
- Laurent MASSÉ, agriculteur
- Le représentant du Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autize
- Noel BRISSON, Agriculteur extérieur et Pdt de l'Association Foncière du Mazeau
(regroupant les communes de Le Mazeau, St Sigismond, Damvix et Ste Christine (Benet))
- Jocelin QUILLET, Conseiller municipal, Président de la Société de chasse
- Serge ALBERT, Représentant la Société de Pêche locale La Maraîchine
- René BOTTON, propriétaire foncier aussi invité au titre de mémoire de l'avant-remembrement
- Charles DUBOIS représentant d'une association de marcheurs
- Un représentant de la LPO Ligue de la Protection des Oiseaux
- Le Président de la CLE ou son représentant

OBJET : QUESTIONS DIVERSES

Réf : D170228QD

Environnement voirie et bâtiment : La commission s'est réunie le 08/02

SIVOM : Concernant les travaux de chemin de marais, un programme aidé par le conseil départemental est en cours d'achèvement les communes ont reçu le montant de leur participation pour l'année.

Comité de pilotage Natura 2000 : Les subventions sur les terres agricoles étaient sur le point d'être modifiées. Notre commune faisait partie d'un groupe inscrit dans un zonage à contrainte (offrant des primes aux agriculteurs). Ce dernier avait été retiré, ce qui retirait des indemnités aux agriculteurs. La réintégration dans la situation antérieure devrait se faire suite à la demande des Maires concernés.

Travaux de voirie : des devis sont en cours

Assainissement : Le Maire a rencontré Mme Paitreud (propriétaire des terrains pour l'évacuation des eaux de la station) et M. Brisson (exploitant). Une convention a été signée pour autoriser le passage sur un tracé le plus court possible.

PIMP : Lors de l'assemblée générale, bilan financier et budget 2017 ont été présentés. Le président du PIMP a également annoncé l'intention de son organisme de renforcer son implication dans la sauvegarde du patrimoine.

Opération Plantation avec le PIMP : La chalarose est arrivée dans le marais, les frênes vont être massivement impactés. Le parc va proposer des dossiers de plantations : programme de plantations basé sur les nouvelles essences qui constitueront les arbres-têtards de demain. Le Parc pourra fournir les végétaux et accompagnera les propriétaires dans leurs projets autour de 6 nouvelles essences. La commune s'est positionnée auprès du parc. La commission va devoir travailler sur cette possibilité de reboisement à un coût financier intéressant. Il s'agit là d'une occasion sérieuse de retrouver les paysages de marais. Une information à tous les propriétaires concernés sera programmée.

Urbanisme : Le conseil municipal rappelle que le STAP et la DREAL instruisent les dossiers d'urbanisme en site classé sans que la commune puisse intervenir en termes de décision – seulement dans les discussions.

Mise en location logement Habitat Vendée: Le Maire doit faire un choix de locataire sur les propositions des demandes de logement transmises par l'opérateur HLM. Les critères prioritaires ont été la composition des foyers avec priorité aux familles avec des enfants qui pourraient être inscrits à l'école.

Urbanisme : Une réunion a eu lieu au sein du conseil avec M. Ristord concernant le bâtiment agricole et notamment les silos qui ont été déplacés (PC modificatif). Les élus ont pris connaissance des explications données par l'agriculteur concerné et donné un avis favorable à sa demande.

Produits phytosanitaires : La commission a commencé à travailler sur le sujet. La commune anticipe sa mise conformité avec la future réglementation. Plusieurs solutions ont, d'ores et déjà, été envisagées. Le dossier va continuer à être travaillé par la commission, en recherchant des solutions alternatives, et des nouvelles habitudes. Les stocks peuvent encore être épuisés pour traiter le cimetière.

Culture manifestation et communication : La commission s'est réunie 14/02 :

Journée citoyenne : Elle aura lieu le 20/05 dans des conditions similaires à l'édition 2016. Cette année, faïence et peinture sont au programme.

Visite jardin : Le 10/06 aura lieu la visite du jardin de Mme Clergeaud. Des visites guidées seront proposées à 10h & 11h. Entre ces horaires des visites libres sont possibles.

Fête de la musique : **En raison de la programmation de la fête des écoles le 24 juin, elle aura lieu le 17 juin.** Un groupe musical de St Sigismond est intéressé pour se produire sur le site de l'embarcadère. Leur prestation sera suivie par celle d'un animateur individuel (Prestation chantée + sono pour 200€ la soirée)

Échange avec Pointis-Inard : nous accueillerons 15 personnes le week-end de l'ascension. Le programme était déjà établi. Il reste à remplacer la visite aux mines de Faymoreau fermées pour travaux.

13 juillet : L'animateur de l'an passé a cessé ces activités, mais nous a proposé un remplaçant.

Balade de l'Office de Tourisme à l'embarcadère : le conseil accueillera les estivants le 17/08/2017

Soirée barbecue de la convivialité : Elle sera programmée le 09/09/2017

Action sociale

Quinzaine bleue : Une exposition photo est prévue sur la commune, (deux pistes sont également à l'étude : formation premier secours et remise à niveau code de la route pour les seniors)

Accueil de migrants : le CCAS est trop petit pour gérer un tel dossier. Le Maire a fait une réunion avec la DDSC et les personnes intéressées. Les structures proposées sur notre commune ne sont pas adaptées. De plus, en Vendée, l'offre est supérieure à la demande. Le projet initial est donc abandonné.

Le secrétaire de séance
GUILLOT Élisabeth



LE MAIRE,
Denis LA MACHE

